

Séance du Conseil Municipal du 11 Avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze Avril, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr Gilles COUTREAU, Maire.

Etaient présents : Mme Isabelle LAPALU Mme Martine DE LA MARE, Mr Bruno AUZENEAU, Mme Christine BRILLI, Mr Patrick BURAN, Mme Gisèle COUTREAU, Mr Didier ESCADÉ, Mr Daniel FONTENEAU, Mme Sophie JOUINI, Mme Sylvie PETIT.

Ont donné pouvoir : Mr Christian BOURA à Mr Gilles COUTREAU
Mme Catherine BESSON à Mr Daniel FONTENEAU
Mr Vincent FERNANDEZ DE CASTRO à Mr Bruno AUZENEAU

Etait absent: Mr Christian MAHÉ.

Mme Sophie Jouini est nommée secrétaire
Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27 Février 2018

N° 1 – Modification des statuts de la CDC Médoc Atlantique

Le Maire soumet au conseil la modification des statuts de la Communauté de Communes pour compléter les compétences facultatives en matière de GEMAP en insérant le (3°) de l'article L 211-7 du Code de l'Environnement à savoir l'approvisionnement en eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ladite modification.

N° 2 : Délégation pour la fixation des tarifs des recettes diverses.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et pour faciliter la gestion des tarifs, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de confier à Monsieur le Maire, la délégation pour la fixation des tarifs pour la régie « recettes diverses »

N° 3- Vote des taux pour les trois taxes 2018

Le Maire rappelle les taux de 2017: 12.38 pour la TH ; 17.61 pour la TFB ; 48.66 pour la TFNB. Compte tenu du projet d'investissement concernant la réhabilitation du logement et l'avis favorable des élus lors de la réunion toutes commissions, il propose une augmentation de 1% sur les taux soit : TH : 12.50%, TFB : 17.79% et FNB : 49.15% pour un produit attendu de 348 492€.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'augmentation des taux de 1%

N° 4- Vote du Budget Primitif 2018-Budget de la Commune :

Le Maire présente le document qui s'équilibre en section de fonctionnement à 867 766.48 € et en section d'investissement à 373 839.46 €.

Le Maire apporte des précisions sur différents articles :

En section de fonctionnement : au 6132 (Paiement de la location du stagiaire) au 61521 (travaux au cimetière) au 014 (remboursement de la participation au SIBV à la Communauté de Communes).

Mr Buran demande à voir la totalité des devis de l'aménagement du cimetière à hauteur de de 25 000€. Les travaux seront effectués par tranches en commençant par les tranchées pour l'arrosage automatique. Pour le poste de la voirie, Mr Buran précise que 60 tonnes de calcaire seront étendues sur la Passe Mondésir

Concernant les subventions aux différentes associations, Mme Brillli précise qu'elle est contre celle versée à Salut à Vous.

En section d'investissement:

- Bâtiments communaux (changement des portes en bois de la mairie, sanitaires PMR à la salle des fêtes et la salle de réunions, mise aux normes électriques pour l'ensemble des bâtiments communaux, toiture du garage du logement)

- Travaux de réparation du moteur d'une cloche à l'église et du tableau électrique
- Installation et acquisition d'une bâche incendie au Phare de Richard
- Réfection du ponton d'accostage au Phare
- Acquisition de matériels pour l'atelier (compresseur, scie sauteuses, meuleuse), de téléphones d'urgence pour les trois agents techniques, d'un ordinateur pour le secrétariat, continuité du classement des archives)
- Pôle médical : financé par la DETR et un emprunt. Travaux prévus sur une durée d'environ 6 mois
- Panneaux signalétiques: mise aux normes de l'occupation du domaine public. Mr Buran demande ce qu'il doit répondre si une entreprise le sollicite pour la pose d'un panneau publicitaire sur son terrain : le propriétaire du terrain aura un panneau taxé par la commune, la taxe sera reportée sur le demandeur.

Les recettes d'investissement comportent le versement du FCTVA, la taxe d'aménagement et le FDAEC et la DETR.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018.

N° 5 –Vote du Budget Primitif 2018-Budget du Port de Richard

Le Maire présente le document qui s'équilibre en section de fonctionnement à 7014€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2018.

Informations :

Renouvellement de la convention avec le CLSH les P'Tits Potes de St Vivien avec une participation financière de 13€ par enfant et par jour

Soutien pour la participation de Lacanau Surf aux JO de 2024

La séance est levée à 22h15.

Suivent les signatures